

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines
Canton d'Aubergenville
Arrondissement de Rambouillet

MAIRIE

de
BAZOCHES-SUR-GUYONNE

30, route de Chevreuse
78490 Bazoches-sur-Guyonne
Tél : 01.34.86.11.53
mairiebazoches@wanadoo.fr



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 Mars 2025

Présents :

Mesdames Muriel AMMANOU, Roselyne BASQUIN, Véronique DEKKICHE, Denise POELAERT,
Messieurs, Jean-Claude CLAIRET, Jean DUCROCQ, Christophe LE BEGUEC, Alain MIROT,
Dominique NICCO, Patrice SANDELIS

Absent non excusé et non représenté : Jean-Marie MAINGONNAT

Absent excusé et représenté : Denise ALLELY, Dominique DUMERVAL, Charles DE CLERK

Pouvoirs : Charles DE CLERK à Dominique NICCO

Dominique DUMERVAL à Denise POELAERT, Denise ALLELY à Roselyne BASQUIN

Secrétaire de séance : Denise POELAERT

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h 05

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil du 28 novembre 2024
- ✓ Compte financier unique 2024-Délibération n°1-2025
- ✓ Affectation du résultat 2024 commune-Délibération n°2-2025
- ✓ Signature d'une convention avec la crèche des Mesnuls-Délibération n°3-2025
- ✓ Modification des statuts du SIVOS MBT n°4-2025
- ✓ Informations diverses

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil du 28 Novembre 2024

Approuvé à l'unanimité.

✓ Compte financier unique 2024 - Délibération 01-2025

Jusqu'en 2023, en clôture d'exercice comptable, un compte de gestion et un compte administratif ont été réalisés respectivement par le Comptable public et l'Ordonnateur, puis approuvés successivement par l'Assemblée délibérante.

Cette année, la présentation se fait désormais au travers d'un compte financier Unique : CFU qui prévoit une agrégation informatique des données produites par L'Ordonnateur et par le Comptable public, dans le respect des prérogatives respectives de chacun.

C'est un nouveau document visant à se substituer au compte de gestion et au compte administratif dans les collectivités locales françaises. Il a vocation à devenir, la nouvelle présentation des comptes locaux.

Ce document collaboratif retrace de manière synthétique l'état des dépenses et des recettes de la commune réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.

La synthèse de ce document est le suivant au titre des réalisations 2024 :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'Exercice 2024	244 531,19	205 929,05	617 005,11	738 368,52
Résultats de l'Exercice	-38 602,14			121 363,41
Reste à Réaliser (2024)	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats nets	-38 602,14			121 363,41

Monsieur MIROT indique que les recettes encaissées au titre de l'année 2024 sont supérieures au budget et que les dépenses payées sont inférieures au budget, ainsi le résultat au titre de l'année 2024 est positif de 121.363,41 €.

Quant aux dépenses d'investissements celles-ci sont inférieures au budget du fait que les investissements prévus au titre de la réfection de l'église et des voiries seront reportés sur l'année 2025. En finalité, le solde entre les dépenses et les recettes s'élève à 38.602,14 €.

Au niveau trésorerie, le montant des disponibilités s'élève au 31/12/2024 à 884.987,73 € contre 798.180,94 € au 31/12/2023 présentant ainsi une augmentation de 86.806,79 €. Ce niveau de trésorerie permettra le financement des nouveaux investissements prévus sans le recours à l'emprunt et du fait des subventions prévues.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose d'approuver le compte financier unique pour la commune pour l'exercice 2024.

Approbation à l'unanimité

✓ **Affectation du résultat 2024 de la Commune - Délibération n°2-2025**

Il n'y a pas de restes à réaliser 2024 à reporter sur le budget primitif 2025.

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats nets	-38 602,14			121 363,41
Report à nouveau 01/01/2024		600 969,49		180 681,17
Excédents à Reporter		562 367,35		302 044,58

1/ Affectation du solde Investissements

Le déficit d'investissement de l'année 2024 soit 38.602,14 € viendra en diminution de l'excédent d'investissements au 01/01/2024 donnant ainsi un solde à reporter de 562.367,35 €

2/ Affectation du résultat 2024

Le résultat de l'année 2024 s'élève à 121.363,41 € que nous proposons d'affecter en « Report à Nouveau ». Ainsi le solde du Report à Nouveau, dont le solde au 01/01/2024 s'élevait à 180.681,17 €, présentera un montant cumulé de 302.044,58 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose au regard de la préparation budgétaire pour 2025 de :

- Reporter l'excédent d'investissement reporté (001) : 562 367.35 €
- Affecter le résultat de fonctionnement 2024 soit 121.363,41 € en report à nouveau :
 - Excédents de fonctionnement reportés (002) : 302 044.58 €

- **Approbation à l'unanimité**

✓ **Signature d'une convention avec la crèche des Mesnuls-Délibération n°3-2025**

Une famille nous a sollicité pour que leur enfant soit accueilli à la micro-crèche des Mesnuls située rue Neuve pour l'année 2024-2025.

Elle désire pouvoir bénéficier à elle de 5 jours par semaine.

Ces berceaux sont réservés en fonction des places disponibles (priorité aux Mesnulois) et après accord de la commission d'attribution.

Notre participation communale est de 500 € par jour soit pour 5 jours 2500 € pour cette année.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui propose de l'autoriser à signer la convention avec les Mesnuls pour 1 berceau

- **Approbation à l'unanimité**

✓ **Modification des statuts des SIVOS MBT- Délibération n°4-2025**

Il fallait remettre à jour les statuts du SIVOS : biens immobiliers-parcelles.

Lecture de Mme Poelaert sur les nouveaux statuts du SIVOS MBT. Le SIVOS devient un Syndicat intercommunal à vocation « SCOLAIRE » et non plus à vocation « SPÉCIALE ».

L'article 9 des nouveaux statuts donne la description des bâtis et des extérieurs repartis entre le bien intercommunal et le bien appartement à la commune de Mareil-le-Guyon. L'article 15 détermine les obligations du SIVOS MBT et celles de la commune de Mareil le Guyon pour l'entretien de ces dits bâtiments et extérieurs nommés à l'article 9.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui approuve la modification des statuts du SIVOS MBT.

- **Approbation à l'unanimité**

✓ **Informations diverses :**

1. Travaux église :

Monsieur le maire a signé le permis de construire début janvier et les premiers travaux obligatoires de contrôle et de diagnostics divers ont été réalisés. Le dossier d'appel d'offre sera étudié par l'Agence départementale IngénieurY lorsque ces premiers contrôles seront remis et vérifiés par l'architecte chargé de la restauration.

2. Antenne SFR :

Monsieur le maire a signé un devis de bornage pour deux parcelles (B303 et B332).

Ces deux parcelles seront rétrocédées par le SIRYAE et feront l'objet d'un acte notarié.

A l'origine, ces parcelles étaient nécessaires à l'édification d'une station et d'un château d'eau maintenant disparus depuis de nombreuses années.

L'antenne « arbre » d'une hauteur de 44m sera mise en œuvre sur la parcelle n° 332. Une convention négociée sera signée prochainement entre EIFFAGE Energies Systèmes et la mairie. Un dossier réglementaire d'information mairie a été fourni comme prévu.

3. CCID :

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie, comme chaque année, le vendredi 7 mars dernier afin de vérifier et valider certains éléments d'imposition concernant les taxes foncières de quelques habitations du village.

4. PARIS/NICE :

La course PARIS/NICE traversera notre village 3 fois entre dimanche 9 et lundi 10 mars.

La circulation dans Bazoches sera perturbée ces deux jours.

5.SÉCURITÉ :

La sécurisation du site de l'école a été confiée à la société NEXECUR (filiale du Crédit Agricole). Il s'agit d'une mise en place de deux systèmes couplés. L'un équipé de 5 caméras dont deux sur rue et trois à l'intérieur de l'école et le second, de détection d'ouverture et d'alarme intrusion, le tout relié à une centrale et à la mairie. Les enfants ne seront pas filmés tout le temps qu'ils sont en activité à l'école.



6. **Le Blason :** de la commune, validé, en séance du 28 novembre 2024 par le Conseil municipal fera l'objet d'un dépôt officiel auprès du ministère de la Culture et de la Communication afin de préserver les droits communaux.

7. **BAGUETTES FRAICHES :** Sollicité par un boulanger local de Jouars-Ponchartrain, une enquête organisée par la mairie va être lancée pour savoir s'il est opportun de signer une convention avec le fabricant d'une machine spécialisée dans la distribution journalière de baguettes de pain de tradition.

8. **RESTAURATION ÉGLISE :** Une réunion avec le Représentant de la Fondation du Patrimoine a eu lieu récemment en mairie afin de connaître les dispositions diverses qu'il y aurait lieu de mettre en place afin de favoriser les dons d'argent pour la restauration du patrimoine concernant notre église. Nous aurons l'occasion d'y revenir pour plus d'informations.

9.Borne de recharge électrique.

Le SEY (syndicat d'énergie des Yvelines) auquel Bazoches est affilié, propose d'installer une borne de recharge sur l'espace public. Après exposé et discussion en Conseil, celui-ci s'oppose à l'installation de cette borne.

Fin de Séance : 19h55